

Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration des 13 septembre et 19 octobre 2022

Rapporteurs : Yves MAGNIN et Anabela FRAGA

DA 194 - 22.09 VENTE DU CHAUFFAGE À DISTANCE (CAD) DES RANCHES POUR UN MONTANT DE CHF 800'000.00 PAR LA VILLE DE VERNIER AUX SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE (SIG)

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, indique que le projet avait été initié par ses prédécesseurs. La négociation a pris du temps, l'objectif était d'obtenir de bonnes conditions pour la Ville de Vernier. M. DUMAS, Secrétaire général adjoint, s'est chargé de piloter le projet et les négociations. Ce dernier rappelle les trois délibérations de 2010 et 2014 au montant total de CHF 2'166'860.00 (CHF 272'271.40 au bilan du 31.12.2021) investis pour le CAD dans le cadre de « Cité de l'énergie Gold » de 2009.

Souhaitant développer et mutualiser les sources de production d'énergie dans le cadre d'un réseau qui peut s'étendre sans que cela soit le rôle d'une commune, le Conseil administratif a lancé un appel d'offres en 2017 pour l'extension du CAD aux Ranches, s'inscrivant dans le plan directeur communal de l'énergie, notamment pour permettre de remplacer des chaudières à fossiles du quartier, réduire les émissions de gaz à effet de serre et remplacer les installations devenues vétustes, ou de les mettre aux normes.

Le partenaire devait répondre à un certain nombre de critères. Il n'a pas été en mesure de préciser la procédure et le nombre de réponses. L'offre finale de SIG a été retenue et remise en février 2022 après des négociations difficiles.

Les SIG se sont engagés à acquérir le CAD des Ranches en l'état, le mettre en conformité, fournir l'énergie thermique pour les bâtiments raccordés au tarif plafonné de CHF 0.225 kw/h, réaliser à ses frais les installations SIG, pourvoir à leur exploitation et à leur maintenance durant 25 ans, durée du contrat, prendre en charge les frais de constitution d'une servitude d'usage, de s'acquitter d'un loyer pour le local de la chaufferie et intervenir 24h sur 24 si besoin.

Selon les calculs de SIG, vérifiés par la responsable de l'énergie de la Commune, cela constituerait une réduction de 503 t CO₂/an, permettrait une augmentation de la production de chaleur aux Ranches à partir de pellets d'une nouvelle chaudière et la mise aux normes obligatoires des chaudières à pellets actuelles.

Un commissaire du Centre souhaite que le montant de la location figure dans le dispositif de la DA, alors qu'un commissaire PLR veut savoir sur quelle base il a été convenu et si les conditions exposées sont exhaustives.

Aux remarques de commissaires de l'Alternative, du PS et du PLR, M. DUMAS rappelle les coûts d'entretien assez lourds à envisager rapidement de l'ordre de CHF 1'320'000.00 HT, calculés par la responsable de l'énergie, compte tenu de l'usure et de l'adaptation aux normes des installations. Un commissaire du Centre s'étonne qu'une expertise indépendante ne soit pas produite afin de s'assurer du prix et souhaite connaître les 2 ou 3 offres reçues en sus de celles des SIG.

M. DUMAS répond qu'une expertise a un coût et qu'un appel d'offres permettait d'avoir la meilleure offre donnée par le marché et la concurrence, alors que les SIG, dont la Commune est actionnaire, ont tiqué en apprenant ce procédé. M. BUSCHBECK répond que la décision d'attribuer aux SIG a été prise avant qu'il soit là. Depuis deux ans, les négociations se font, point par point, avec les SIG. Il ne s'agit pas de la proposition d'un montant par les SIG, mais d'un ensemble d'éléments pris dans la négociation pour aboutir à ce montant.

M. DUMAS précise que le prix est fixe et qu'il n'est pas prévu de le faire évoluer. Il faisait partie du cahier des charges de l'appel d'offres. Ce n'est pas les SIG qui ont donné un prix arbitraire.

À la demande du commissaire du Centre, qui s'interroge sur le loyer en fonction du m², BUSCHBECK répond ne pas le connaître, tout en estimant que ce n'est pas pertinent.

À la demande du commissaire UDC sur l'emploi de gaz par le CAD, qui risque de faire doublon avec SIG, M. BUSCHBECK précise que ces derniers sont intéressés à reprendre le CAD précisément parce qu'un bout de réseau leur échappait.

À la demande d'un commissaire PS, qui estime que ce projet ne répond pas à la réduction de la dépendance extérieure et la suppression des combustibles d'origine fossile. M. DUMAS souligne que l'offre des SIG est basée sur une fourniture d'énergie thermique à 90% au minimum garantie à base d'énergie renouvelable, le recours au gaz permettant uniquement d'assurer des périodes de transition. M. BUSCHBECK renchérit en précisant qu'aujourd'hui la production de gaz est de plus en plus une production de gaz non fossile.

Un commissaire du Centre demande quel est l'intérêt pour les SIG de racheter le CAD et aimerait connaître les autres offres. M. DUMAS indique qu'il recherchera les offres et les transmettra. L'intérêt pour les SIG de pouvoir étendre le réseau, notamment vers des quartiers appelés à évoluer et se mettre aux normes. M. BUSCHBECK souligne que les SIG ont l'ambition d'étendre leur réseau dans les zones urbaines du Canton et avoir une chaudière à Vernier leur facilite l'extension.

Suite à diverses questions auxquelles les services communaux n'ont pas pu répondre, une nouvelle séance est convenue, non sans qu'un commissaire MCG estime que le dossier n'a pas été préparé correctement pour être présenté aux commissaires et trouve cela inadmissible.

Assistent en sus à la reprise des travaux, Mme MEICHTRY PINHO, Cheffe du service des bâtiments (SBA), et Mme MARADAN, Cheffe de projets - Énergie et développement durable au SBA.

M. DUMAS précise que l'appel d'offres a été lancé fin 2017 pour le contracting énergétique du projet d'extension du CAD des Ranches, par le biais d'une procédure sur invitation. Quatre propositions ont été reçues et l'offre de SIG retenue.

La valeur locative annuelle de la chaufferie était incluse dans le cahier des charges de l'appel d'offres, de sorte que tous les concurrents devaient tenir compte du même montant de location fixé à CHF 20'280.00 HT/an. Ce montant tient compte, d'une part, de la surface de la chaufferie, soit 169 m², et, d'autre part, d'un prix de CHF 120.00/m²/an.

À la question de la raison qu'un CAD engendre des émissions de CO₂, il est répondu que l'extension de CAD permettra de réduire 85 à 90% les émissions de CO₂ des bâtiments qui seront raccordés et qui sont actuellement chauffés aux énergies fossiles (mazout et gaz). Les émissions CO₂ qui subsistent sont dues à la consommation de gaz nécessaire durant l'été pour l'eau chaude sanitaire, car les chaudières à pellets ne peuvent pas fonctionner l'été à cause de la forte volatilité des particules solides (les poussières) due à la chaleur. L'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) fixe les valeurs limites d'émission et système de captage des poussières avec disponibilité d'au minimum 90%. Un recours au gaz pourrait survenir lors de longues périodes de froid exceptionnel (plus de dix jours à moins 8 degrés) ou en cas de panne d'une chaudière à énergie renouvelable. 685 tonnes de CO₂ seront encore émises à la suite des raccordements SIG.

La réalisation du CAD témoigne des engagements pris par la Ville de Vernier lors de l'obtention du label Cité de l'énergie en 2009. L'extension du chauffage à distance à pellets participe à la sortie des énergies fossiles en remplaçant les nombreuses chaudières fossiles du quartier par de la production de chaleur renouvelable et indigène. Le pellet, en bois indigène, obligation reprises par SIG, est produit en Suisse romande (bilan neutre en CO₂, création de valeur régionale et dépendance de l'étranger réduite). La consommation annuelle de pellets par la Ville de Vernier est de 757.09 tonnes, ce qui a représenté un coût de CHF 284'015.00 en 2021.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote.

La DA 194 - 22.09, Vente du chauffage à distance (CAD) des Ranches pour un montant de CHF 800'000.00 par la Ville de Vernier aux Services industriels de Genève (SIG), est acceptée par 9 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR) et 2 abst. (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 UDC).